Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231214-D2023_174-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-174

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 14 décembre 2023)**

Date de convocation : 1er décembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 32

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, CASSOU, BLANCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, DAGUERRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes CANDAU, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET et M. AUSSANT, PARIS, LOUSTAU, SASSOUBRE, GARROCQ, CACHELOU.

Pouvoirs : M. AUSSANT à Mme BERGES
M. PARIS à M. MARTIN
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
M. CAHELOU à M. SANZ
Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT
M. GARROCQ à M. BONNEMASON

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET

OBJET : MOBILITE - CONVENTION DE TARIFICATION COMBINEE TRANSPORT A LA DEMANDE / BUS URBAIN ENTRE LA CCVO ET LE SMPBPM

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-président

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités dont elle est lauréate, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) a lancé le 20 novembre 2023 une expérimentation de ligne de bus à la demande entre Laruns et Gan, nommée La Navette OssauLib ', conçue pour être en connexion avec le réseau transport urbain Idélis.

Afin de proposer aux usagers un parcours d'achat simplifié et à tarif attractif, la CCVO a proposé au Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités (SMPBPM) la mise en place d'une tarification combinée qui permette aux usagers d'acquérir en un seul achat un titre de transport pour les deux services (La Navette OssauLib' et Idélis) à un tarif avantageux.

Le tarif du titre combiné « un déplacement Navette OssauLib' + Idélis » sera de 2,50 € TTC ou 5€ TTC les deux déplacements.

Le partage de recettes sera le suivant : 1,60 € par titre reviendra à la CCVO et 0,90 € reviendra au SMPBPM.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif partenarial, il convient de signer la convention ci-jointe

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;

- APPROUVE les tarifs et le partage de recettes proposés ;

- AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe.

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY